

2021-DSAS-135 **Rapport** **Programme de prévention contre les contaminations aux perturbateurs endocriniens (Rapport sur postulat 2021-GC-38) - Suite directe**
Bericht *Präventionsprogramm gegen die Belastung mit endokrinen Disruptoren (Bericht zum Postulat 2021-GC-38) - direkte Folge*

Monsieur Le Président
Monsieur Le Commissaire
Mesdames et Messieurs les députés

Au nom de la fraction Du Centre / Die Mitte, je prends la parole par rapport au programme de prévention contre les contaminations aux perturbateurs endocriniens ; ces substances chimiques d'origine naturelle ou synthétique qui altèrent les fonctions du système endocrinien et qui provoquent des effets nocifs sur la santé.

Comme le soulignent les députées signataires, les perturbateurs endocriniens sont présents dans la vie quotidienne. Ils peuvent en effet se trouver dans de nombreux objets usuels, dans des médicaments ainsi que dans l'environnement.

Les mesures proposées axent surtout sur la prévention. Le Centre relève la nécessité d'avoir une politique de prévention forte et spécifique qui reste dans un cadre bien défini soit au niveau financier, des contenus et des axes de divulgation.

Le Conseil d'Etat propose de divulguer un guide fribourgeois destiné en premier lieu aux crèches, aux accueils extra-scolaires et aux parents. Il sera distribué et rendu accessible largement à la population, notamment via les cabinets de médecins, les pharmaciens ainsi que les communes.

Ce rapport s'appuie sur les mesures déjà en vigueur au niveau fédéral et sur le programme de sensibilisation et d'actions spécifiques de la Ville de Lausanne afin de limiter l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens dans les centres de vie infantine (CVE). Il faut relever que le modèle Lausannois, permet, sur base volontaire, aux collaboratrices et collaborateurs de ces structures d'adapter leurs pratiques en la matière.

Les mesures et actions de sensibilisation et de prévention proposées par le Conseil d'Etat sont soutenues et jugées assez large par le Groupe du Centre. Toutefois, on relève que ce sera important de prévoir une campagne rationnelle, circonscrite et surtout pas stigmatisante envers un domaine spécifique, et aussi de prévoir un suivi sur la bonté et la mise en œuvre des mesures. En effet, sensibiliser ne doit pas

s'arrêter à « juste » communiquer l'information. Il faut monitorer la prise de conscience et la mise en œuvre des mesures proposées afin de prévoir des mesures d'accompagnements dans le futur si nécessaire.